

M A I R I E D E  
CHATRES SUR CHER  
( L O I R E T C H E R )

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice      15  
présents        13  
votants         14

L'an deux mille quatorze  
le : quinze avril  
le Conseil Municipal de la commune de Châtres-sur-Cher  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Mme Sylvie DOUCET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 avril 2014

**PRÉSENTS** : Mme DOUCET Sylvie, M. DE CARFORT Claude, Mme MEUNIER Christine, M. MICHENET Gilles, Mmes LEMELLE Adeline, CARDENAS Marie-France, M. DAUNAY Michel, Mme DEVEAUX Martine, MM. PINAULT Michel, NOTAMY Patrick, BOVAGNET Bernard, Mmes QUELET Cécile, MARCON Angélique.

**ABSENTS** : Mme GILLET Martine, M. FOURRE Maxime, excusés.  
(M. BOVAGNET Bernard a voté pour le compte de M. FOURRE Maxime qui lui a donné pouvoir.)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LEMELLE Adeline.

Le procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° IV 1-2014 :

**BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU  
RECEVEUR, EXERCICE 2013 :**

Madame le Maire donne lecture des résultats du Compte de Gestion 2013 présenté par Monsieur le Trésorier, identique en écritures au Compte Administratif communal, soit un résultat de clôture 2013 de :

- investissement : 69.243,74 €
- fonctionnement : 123.221,61 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2013.

DÉLIBÉRATION n° IV 2-2014 :

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2013, exécuté par son prédécesseur, qui fait ressortir un résultat de :

**- fonctionnement : excédent cumulé de 123.221,61 €**

**- investissement : excédent cumulé de 69.243,74 €**

Madame le Maire soumet le Compte Administratif 2013 au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

### DÉLIBÉRATION n° IV 3-2014 :

#### **BUDGET PRINCIPAL : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 :**

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Sylvie DOUCET, Maire,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2013, le 15 avril 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif présente :

**- un excédent cumulé de fonctionnement (002) de :**

**123.221,61 €**

ou - un déficit cumulé de fonctionnement de :

**- un excédent cumulé d'investissement (001) de :**

**69.243,74 €**

ou - un déficit cumulé d'investissement de :

**- un solde positif de restes à réaliser de :**

**14.496,48 €**

ou - un solde négatif de restes à réaliser de :

**1. Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :**

- à titre obligatoire :

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible est affecté comme suit :

**- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :**

**123.221,61 €**

**2. Décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :**

**Madame Martine GILLET est présente à compter de cette délibération.**

### DÉLIBÉRATION n° IV 4-2014 :

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :**

Madame le Maire présente un projet de budget qui s'équilibre en recettes et en

dépenses comme suit :

- section de **F**onctionnement : **1.188.161,00 €**

- section d'**I**nvestissement : **313.484,00 €**

Madame l'adjoint aux finances expose aux membres du Conseil Municipal, chapitre par chapitre, sections de Fonctionnement et d'Investissement, le détail des sommes inscrites et leurs raisons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif pour 2014.

#### DÉLIBÉRATION n° IV 5-2014 :

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014 :**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les taux votés en 2013, selon :

- **T**axe d'**H**abitation : 22,23 %

- **F**oncier **B**âti : 25,93 %

- **F**oncier **N**on **B**âti : 46,17 %

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter ces taux et adopte les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 (15 pour, 0 contre et 0 abstention), selon :

- **T**axe d'**H**abitation : **22,23 %**

- **F**oncier **B**âti : **25,93 %**

- **F**oncier **N**on **B**âti : **46,17 %**

#### DÉLIBÉRATION n° IV 6-2014 :

#### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PRIVÉS :**

Madame le Maire présente un budget global de subventions aux organismes privés de **13.876,00 €**.

**Le total est différent de celui donné lors de la réunion de Conseil Municipal car la subvention aux Pouss'Cailloux avait été comptée deux fois (leurs statuts ont changé en cours d'année, ils ont quitté l'USCCLM et sont devenus une association, et la subvention avait été mise aux deux entités).**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les subventions allouées selon les répartitions suivantes :

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| AAPP l'Ablette (Ecole de Pêche) | 150 |
| AAPP l'Ablette                  | 265 |
| ADMR                            | 434 |
| AFORPROBA                       | 195 |
| A.S SAP Pompiers Mennetou       | 100 |
| Amis de l'Ecole Jules Ferry     | 150 |
| Ass. Rose d'Automne             | 152 |
| Ass. des Secrétares de Mairie   | 50  |
| Ass. Amis Lecture Publique      | 46  |
| Chambre des Métiers 41          | 120 |

|                                       |                           |
|---------------------------------------|---------------------------|
| Comité Fêtes Châtres                  | 450                       |
| Secours Pop Français                  | 100                       |
| Coop Scolaire Châtres/Cher            | 1800                      |
| Union de Loir-et-Cher DDEN            | 50                        |
| Union Musicale (Ecole de Musique)     | 1300                      |
| Elan Solognot                         | 150                       |
| FNACA cant. Mennetou/Cher             | 50                        |
| Com.Foire aux And. Mennetou           | 100                       |
| Ass. Les Amis sont la Clé             | 150                       |
| M.N.T.                                | 70                        |
| Mission Locale de Romorantin          | 75                        |
| Prév. Routière 41                     | 85                        |
| Ass. Rest. du Cœur 41                 | 75                        |
| SAN DO KAI M. Ch. Maray               | 180                       |
| Souv. Français Mennetou               | 50                        |
| Tuning de Châtres/Cher Audio Design   | 90                        |
| UNRPA (section de Châtres/Cher)       | 385                       |
| Club de Marche « Les Pouss'Cailloux » | 150                       |
| USCCLM section Badminton              | 800                       |
| USCCLM section Football               | 1150                      |
| USCCLM section Football (école)       | 534                       |
| USC section Gym Plaisir               | 200                       |
| USC section Tennis                    | 500                       |
| USS section Voile                     | 1270                      |
| USEP (école primaire)                 | 850                       |
| Union Musicale                        | 1600                      |
| <b>TOTAL :</b>                        | <b><u>13.876,00 €</u></b> |

DÉLIBÉRATION n° IV 7-2014 :

**BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ » : VOTE DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR, EXERCICE 2013 :**

Madame le Maire donne lecture des résultats du Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe « Maison de Santé » présenté par Monsieur le Trésorier, identique en écritures au Compte Administratif communal, soit un résultat de clôture 2013 de :

**- investissement : 16.032,31 €**

**- fonctionnement : 0,00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2013 du Budget Annexe « Maison de Santé ».

DÉLIBÉRATION n° IV 8-2014 :

**BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ » : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :**

Madame le Maire présente le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe « Maison de Santé », exécuté par son prédécesseur, qui fait ressortir un résultat de :

**- fonctionnement : résultat nul (0,00 €)**

**- investissement : excédent cumulé de 16.032,31 €**

Madame le Maire soumet le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe

« Maison de Santé » au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe « Maison de Santé » (15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DÉLIBÉRATION n° IV 9-2014 :

**BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ » : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 :**

Le Conseil Municipal,

Réuni sous la présidence de Madame Sylvie DOUCET, Maire,

Après avoir entendu le Compte Administratif du Budget Annexe « Maison de Santé » de l'exercice 2013, le 15 avril 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- **un résultat cumulé de fonctionnement (002) de :**  
**0,00 €**

ou - un déficit cumulé de fonctionnement de :

- **un excédent cumulé d'investissement (001) de :**  
**16.032,31€**

ou - un déficit cumulé d'investissement de :

- un solde positif de restes à réaliser de :

ou - **un solde négatif de restes à réaliser de :**  
**- 259.303,00 €**

**1.** Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire :

- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser) :

- le solde disponible est affecté comme suit :

- **affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :** **0,00 €**

**2.** Décide d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté) :

DÉLIBÉRATION n° IV 10-2014 :

**BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ » : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :**

Madame le Maire présente un projet de budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de Fonctionnement : **26.000,00 €**

- section d'Investissement : **882.135,00 €**

Madame l'adjoint aux finances expose aux membres du Conseil Municipal, chapitre par chapitre, sections de Fonctionnement et d'Investissement, le détail des sommes inscrites et leurs raisons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Primitif du Budget Annexe « Maison de Santé » pour 2014.

DÉLIBÉRATION n° IV 11-2014 :

## **CAMPING MUNICIPAL : SAISON 2014 : FIXATION DES DATES D'OUVERTURE ET DES TARIFS :**

Madame le Maire propose d'ouvrir le Camping Municipal **du jeudi 08 mai au samedi 06 septembre 2014 inclus.**

Après avoir rappelé les tarifs de la saison 2013, il est proposé d'arrondir les prix pour 2014, selon :

- **enfants de moins de 7 ans :** **gratuit,**
- **1 personne :** **4,00 €,**
- **2 personnes :** **6,50 €,**
  
- **à partir de la 3<sup>ème</sup> personne :** **1,50 € en + par pers. et par jour,**
- **groupes :** **1,70 € par pers. et par jour,**
- **branchement électrique :** **2,00 €,**
- **garage mort :** **1,80 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte ces propositions.

### DÉLIBÉRATION n° IV 12-2014 :

## **CAMPING MUNICIPAL : SAISON 2014 : RECRUTEMENT ET SALAIRE DE LA GARDIENNE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter un adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe saisonnier pour assurer l'entretien, l'accueil, et le gardiennage du camping municipal « Les Saules », pour la saison 2014, et de fixer sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe saisonnier du 05 mai au 1<sup>er</sup> octobre 2014 inclus, pour assurer l'entretien, l'accueil et le gardiennage du camping municipal « Les Saules »,
- de fixer sa rémunération selon : échelle 3, échelon 9, Indice Brut 348, Indice Majoré 326,
- de lui attribuer un régime indemnitaire (Indemnité Administrative de Technicité - IAT) dont le montant est fixé sur la base d'un montant annuel de référence, indexé sur l'indice 100 et assorti d'un coefficient de 1 à 8.

### DÉLIBÉRATION n° IV 13-2014 :

## **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE :**

Vu la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001 créant la fonction de correspondant défense pour développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense, notamment auprès des jeunes (sensibilisation et information sur le parcours citoyen, les activités défense, le devoir de solidarité et de de mémoire),

Considérant qu'il y a lieu de désigner au sein du Conseil Municipal un correspondant défense,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de désigner M. Michel DAUNAY correspondant défense.

DÉLIBÉRATION n° IV 14-2014 :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU  
MONESTOIS : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT POUR LE CONTRAT  
LOCAL DE SANTÉ :**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un référent au Contrat Local de Santé,

Le Conseil Municipal, **désigne à l'unanimité :**

**M. Michel DAUNAY, référent au Contrat Local de Santé**

DÉLIBÉRATION n° IV 15-2014 :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU  
MONESTOIS : DÉSIGNATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE  
PILOTAGE POUR LE REPÉRAGE DES PROJETS DE TRANSMISSION  
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES:**

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un membre au Comité de Pilotage pour le repérage des projets de transmission des exploitations agricoles sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant que Mme Sylvie DOUCET se porte candidate,

Le Conseil Municipal, **désigne à l'unanimité :**

- **Mme Sylvie DOUCET, membre de ce comité de pilotage.**

DÉLIBÉRATION n° IV 16-2014 :

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU  
MONESTOIS : DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES A LA  
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS :**

Vu l'article 1650 A (1) du Code Général des Impôts imposant aux EPCI à fiscalité professionnelle unique de créer une commission intercommunale des impôts directs (CIID),

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'au moins un commissaire titulaire et un commissaire suppléant, pour une durée de mandat identique à celle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes,

Considérant que Mme Adeline LEMELLE et Mme Martine GILLET sont respectivement candidates pour être commissaires titulaire et suppléant, et qu'ils remplissent les conditions d'éligibilité,

Le Conseil Municipal, **désigne à l'unanimité :**

- **Mme Adeline LEMELLE, commissaire titulaire à la CIID,**

- **Mme Martine GILLET, commissaire suppléant à la CIID.**

**INFORMATIONS :**

**1°) Classe de Neige :** Le sujet a été abordé au dernier Conseil d'Ecole. Pour l'instant, il n'est pas prévu que le Conseil Général verse de subvention. Mr VERNEUIL demande quelle est la position du Conseil Municipal quant au maintien ou non de la classe de neige pour les cours moyens tous les 2 ans.

Il a demandé des devis à Guillestre (Alpes) : 18.748 € / 10 j / 22 élèves,

Et à Super-Besse (Massif Central) : 17.204 € / 10 j / 22 élèves.

Le Conseil Municipal n'est pas contre un projet de voyage. Il faut réfléchir à un plan de financement pour éviter de faire payer aux parents plus de 250 € si possible. M. PINAULT propose par exemple d'organiser, avec l'aide des parents d'élèves, une randonnée équestre pour récolter des fonds.

2°) Madame le Maire propose d'adhérer à la centrale d'achats Approlys, pour 50 € par an.

3°) Mme DEVEAUX signale qu'il faudrait installer un nouveau panneau d'affichage aux Augeons.

4°) Il est aussi signalé des problèmes de réception internet dans le secteur de Boucharimbault.

La séance est levée à 23h05.